

**DECRET N° 96 213 DU 6 Mai 1996**  
**Modifiant le décret n° 95-48 du 22 Février 1995**  
**portant nomination des Conseillers du Premier Ministre,**  
**Chef du Gouvernement et portant nomination du Capitaine**  
**Mathieu ATA en qualité de Conseiller.**

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

(/u la Constitution ;

(/u le décret n°93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u ensemble, le décret n°93-456 du 05 Octobre 1993 et les textes modificatifs subséquents sur la structuration et les attributions du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre , Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95-45 du 18 Février 1995 modifiant le décret n° 93-456 du 23 Juin 1993 portant structuration du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95-48 du 22 Février 1995 portant nomination des Conseillers du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**DECRETE :**



**Article premier :** Le Capitaine Mathieu ATA est nommé Conseiller, Aide de Camp, chargé de la garde et de la sécurité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en remplacement du Colonel Bernard BOUKA, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2 :** L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 6 Mars 2006



**Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO**

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Pour le Ministre des Finances  
et de l'Economie en mission,

Le Ministre délégué, chargé de la  
Coordination des Régies.



**Luc Daniel Adamo MATETA**

